



## Compte rendu Webinaire

Comment le partenariat UE-UA peut soutenir la pêche artisanale durable ?

*Les intervenants*

**Comment le partenariat UE-UA peut soutenir la pêche artisanale africaine ?  
Le point de vue de la société civile africaine**

**Dr. ALASSANE SAMBA, le modérateur**  
Halleute et ancien directeur du CRODT, le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye

**GAOUSSOU GUEYE**  
Professionnel de la pêche depuis 30 ans, il est président de la CAOPA et coordinateur d'AFRIFISH

**TERI TUXSON**  
est originaire des Îles Fidji, coordinatrice adjointe du réseau des zones marines gérées localement LMMA

**MICHELINE SOMPLEHI DION**  
Présidente de la coopérative de transformatrices de Côte d'Ivoire et programme femmes de la CAOPA

**OKELOH W'NAMADOA**  
Secrétaire Général de la plateforme continentale africaine d'acteurs non étatiques AFRIFISH

**ANAÏD PANOSSIAN**  
Juriste experte en pêches et genre, pour la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)

**Jeudi, 10 février 2022**  
9h GMT (Dakar) / 10h CET (Bruxelles)

ORGANISÉ par SOUTIEN

Dans la perspective du sommet qui va rassembler les dirigeants de l'Union européenne et de l'Union africaine à Bruxelles les 17 et 18 février 2022, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) a organisé un [webinaire](#), avec l'appui de la Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (CAPE), auquel ont participé près d'une centaine de représentant.e.s de la pêche artisanale, de la société civile et d'institutions africaines et européennes. L'objectif était d'échanger sur la façon dont les relations de partenariat entre l'Afrique et l'Europe peuvent contribuer à soutenir une pêche artisanale durable en Afrique.

D'emblée, le modérateur, Dr Alassane Samba a rappelé une série d'éléments du cadre qui guide les relations de partenariat entre l'UE et l'UA en matière de pêche, éléments sur lesquels la CAOPA et ses partenaires se sont prononcés ces dernières années. Ainsi, la stratégie et le cadre politique de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Union africaine, adoptés en 2014, où la pêche artisanale est présentée comme essentielle dans la lutte contre la pauvreté et pour la contribution à la sécurité alimentaire. Ensuite, les stratégies de croissance bleue de l'Union européenne et de l'Union africaine, pour lesquels la CAOPA a insisté sur l'importance de la pêche artisanale, qui était largement ignorée dans ces stratégies.



Enfin, il a rappelé deux points clés du plaidoyer de la CAOPA et de ses partenaires par rapport à l'UE et à l'UA : la première demande concerne la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable dans les politiques de pêche ; la seconde demande est de soutenir la gestion concertée des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest à travers la création d'une organisation régionale de gestion des pêches.

Gaoussou Gueye, président de la CAOPA a rappelé que l'organisation représente la voix des hommes et des femmes de la pêche artisanale, maritime et continentale, de 27 pays africains. Et ce sont ces hommes et ces femmes qui ont déterminé leurs priorités de plaidoyer pour 2022, l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales.

La première priorité est que les Etats octroient des droits de pêche exclusifs aux pêcheurs artisans dans les zones côtières. Ces zones devraient être entièrement co-gérées entre l'Etat et les pêcheurs, et inclure des outils appropriés de conservation des écosystèmes, comme des aires marines protégées, ou encore des systèmes de surveillance participative. Un accès sécurisé, c'est aussi la sécurité en mer. La signature et la mise en œuvre de la Convention 188 de l'organisation internationale du travail (OIT) permettra d'améliorer la sécurité en mer des pêcheurs. La formation des capitaines de pirogues, l'utilisation de nouvelles technologies (géo-localisation, etc.), et la sensibilisation des pêcheurs aux enjeux de sécurité sont essentiels. Revenant sur la question de la gestion des petits pélagiques, stratégiques pour la sécurité alimentaire, Gaoussou Gueye a rappelé que la gestion concertée est un impératif, - gestion qui devrait donner la priorité d'accès à la pêche pour la consommation humaine directe, plutôt qu'à l'industrie de la farine et de l'huile de poisson.

Promouvoir la place des femmes dans la pêche artisanale africaine est aussi une priorité pour la CAOPA : pour cela, et avant tout, la participation des femmes au sein des organisations professionnelles et dans les processus de décision doit être renforcée. Par exemple, lorsque l'Etat décide d'octroyer des licences de pêche à des navires industriels ou des agréments d'implantation à des usines de farine qui vont les priver de matière première à transformer.

L'amélioration des conditions de travail des femmes de la pêche artisanale est une nécessité, qui demande d'abord des investissements dans les services et infrastructures : l'eau potable, l'électricité, l'égouttage, les installations sanitaires, les outils de travail. Ceux-ci vont permettre de diminuer les pertes après-capture, améliorer l'approvisionnement des femmes en matière première, et fournir des produits transformés de meilleure qualité.



Pour faciliter le commerce des produits au niveau national et régional, les Etats devraient travailler à lever les barrières existantes : tracasseries et harcèlement des femmes surtout, le long des routes commerciales, particulièrement aux frontières entre pays, qui entraînent des délais et des pertes de produits pour les femmes.

Enfin, reprenant leur position sur l'économie bleue, la CAOPA demande à ce que la pêche artisanale africaine soit protégée de la compétition d'autres secteurs de l'économie bleue, financièrement et politiquement plus puissants, comme l'exploitation de pétrole et de gaz, le tourisme ou le développement d'industries côtières, qui mettent en péril l'avenir de la pêche artisanale. La pollution des écosystèmes marins et côtiers par ces activités est aussi un fléau pour les communautés. L'approche de précaution doit guider le développement de l'économie bleue. Des études d'impacts sociaux et environnementaux indépendantes et transparentes doivent être réalisées, avec la participation des communautés côtières affectées. Aucune nouvelle activité d'utilisation des océans ne devrait être permise par les Etats, ni soutenue par des bailleurs de fonds, si elle impacte négativement les écosystèmes (pollution pétrolière par ex.) et les activités des communautés qui en dépendent pour vivre. Des mécanismes transparents de consultation et de résolution des conflits entre les usagers des espaces maritimes, qui permettent une participation informée et active des communautés de pêche affectées, doivent être mis en place afin que l'économie bleue profite à tous.

Après cette première présentation, trois panellistes ont mis en avant une série d'éléments importants pour assurer une pêche artisanale durable : la transparence et la participation des communautés à la gestion des ressources ; l'innovation dans la filière pêche artisanale, en particulier par les femmes et les jeunes du secteur, et enfin l'importance pour la société civile africaine et la pêche artisanale de parler d'une seule voix.

Teri Tuxson, de Fiji, est la coordinatrice adjointe du réseau du Pacifique des zones marines gérées localement (LMMA). Elle a d'abord expliqué que LMMA travaille avec des communautés côtières locales pour les aider à mettre en place une gestion des zones côtières par les communautés. Cela commence par leur information et leur sensibilisation, et ensuite l'amélioration de leurs capacités de gérer leurs ressources. LMMA travaille également à renforcer leur présence dans différents processus de prise de décisions qui les concernent.

Même si une plus grande attention est donnée à la pêche thonière dans le Pacifique, c'est la pêche côtière à petite échelle qui est la colonne vertébrale des communautés côtières du Pacifique : c'est une source de subsistance et de revenus pour les communautés rurales. Les petits pêcheurs ont traditionnellement des droits d'accès garantis, et donc le pilier de la gestion de la pêche côtière est la gestion communautaire participative. Si les gouvernements de la région ont en



général une attitude positive par rapport à la gestion communautaire, leurs investissements sont insuffisants, tant en termes de moyens humains que de moyens financiers, dans la gestion de la pêche côtière et dans l'application ciblée de la réglementation.

Teri Tuxson a pris l'exemple de la pêcherie de bêche de mer pour illustrer les nombreux défis de cette gestion communautaire de la pêche côtière. C'est une espèce de très haute valeur commerciale, pêchée par les petits pêcheurs dans toute la région et qui a un très grand potentiel pour contribuer à leurs revenus. Mais les stocks se sont effondrés et la gestion mise en place n'a pas pu régler le problème de surpêche, qui est facilitée par l'absence de transparence, un manque de suivi et des rapports inadéquats, un manque d'information du pêcheur sur les prix pratiqués dans la chaîne de valeur de la bêche de mer, un contrôle insuffisant, etc. Le résultat, ce sont des pertes de dizaines de millions de dollars dans la région du Pacifique. Des études ont montré que si la gestion de cette ressource était plus précautionneuse, et s'il y avait plus de transparence dans la filière, il y aurait une augmentation de la valeur annuelle moyenne des exportations de BDM de 80-105%, une augmentation des débarquements de 97%, et une amélioration des stocks de reproduction.

Les trois actions proposées par LMMA pour avoir des pêcheries côtières en bonne santé pour le bénéfice de tous: une gouvernance transparente et responsable par les autorités des espèces à haute valeur commerciale, avec une attention pour améliorer les mécanismes de participation, et la publication de tous les documents officiels qui ont trait à ces pêcheries; une économie bleue durable grâce à un investissement national accru par les gouvernements dans la gestion des pêches côtières; l'identification par chaque pays du Pacifique des principaux défis pour la pêche côtière, et la mise en œuvre d'une priorité nationale de gestion des pêches côtières, pour répondre à ces défis, chaque année: les pêcheurs ne veulent plus de promesses vides de leurs gouvernements, ils veulent du concret. Pour le rôle de la société civile, il faut continuer à plaider pour que les communautés côtières soient écoutées aux niveaux national et régional.

Micheline Dion Somplehi, responsable du Programme Femmes de la CAOPA a centré sa présentation sur les capacités d'innovation dont font preuve les femmes du secteur de la pêche artisanale africaine. Elle a d'abord rappelé que la pêche africaine, majoritairement artisanale, est le plus grand secteur de l'économie bleue en Afrique. Les femmes sont actives tout au long de cette filière: elles préfinancent les sorties de pêche, elles réceptionnent, trient le poisson lors des débarquements, elles le transforment et le commercialisent. Grâce à leurs activités, elles rendent le poisson, – source de protéines, d'acides gras, de vitamines, de minéraux-, disponible à des prix abordables pour plus de 200 millions de personnes en Afrique. C'est un rôle central que ces femmes jouent quand on sait que le poisson



représente en moyenne 22 % de l'apport en protéines en Afrique subsaharienne, et, dans les pays africains les plus pauvres, ce niveau peut dépasser les 50 %.

Les femmes font preuve d'innovation au quotidien pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de leurs familles. La première chose dont les femmes ont besoin pour cela, c'est d'avoir du poisson à transformer en quantité suffisante, de bonne qualité, à des prix abordables.

Au Mali, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Kenya, les femmes trouvent des solutions pour cela, comme de se lancer avec de petits moyens dans la pisciculture artisanale, souvent couplée avec la production de légumes. C'est un bon moyen de compléter leur approvisionnement en matières premières, mais aussi de faire face à des périodes d'arrêt de pêche (repos biologique par exemple). Les initiatives des femmes dans ce secteur devraient être soutenues.

Les femmes sont aussi conscientes de l'importance de conserver les ressources halieutiques, c'est pourquoi, lors de la Journée internationale des femmes organisée par la CAOPA en Gambie en 2018, elles se sont engagées à ne plus acheter ni transformer de poissons juvéniles.

L'innovation dans les activités de transformation a été importante ces dernières années, notamment par l'introduction du four FTT qui permet aux femmes de ne plus travailler dans la fumée plus de dix heures par jour, d'améliorer la qualité du produit transformé, et de diminuer la quantité de combustible nécessaire, ce qui contribue également à lutter contre la déforestation. L'utilisation de l'énergie solaire offre de nouvelles perspectives pour les activités de transformation.

L'accès à des logements décents, à des crèches et des écoles proches du lieu de travail des femmes est également un domaine où les femmes innovent. Ainsi, en Côte d'Ivoire, les coopératives ont lancé l'initiative : 'Une mareyeuse, un toit', qui permet aux femmes d'acheter progressivement un logement confortable à faible coût.

La création des caisses de solidarité des femmes du secteur de la pêche artisanale constitue également une importante innovation en termes de financement adapté à leurs activités.

Pour tous ceux qui veulent investir efficacement dans ces activités innovantes des femmes, il est important d'abord de mieux comprendre leurs conditions de travail : les statistiques sur le secteur doivent inclure des données sur les femmes, leurs activités doivent être mieux documentées, les analyses des impacts des politiques et initiatives doivent être sensibles aux enjeux de genre.

En conclusion de sa présentation, Micheline Dion Somplehi a insisté sur le fait que les femmes sont porteuses d'innovations pour une pêche durable, qui contribue au



maximum à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Pour valoriser leurs actions, elles ont besoin d'avoir un accès au poisson, un accès aux services et infrastructures, et d'être reconnues comme parties prenantes dans les processus de décision.

Okeloh W'Namadoa, secrétaire général d'AFRIFISH, est ensuite intervenu pour présenter cette nouvelle organisation des acteurs non étatiques de la pêche en Afrique, soutenue financièrement par le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA (AU-IBAR) et l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD). Le désir des acteurs non étatiques (ANE) de la pêche en Afrique de s'organiser pour parler d'une seule voix sur le continent a été conceptualisé en 2010 lors de la première conférence de la CAMFA (Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture) en Gambie.

Cette organisation panafricaine repose sur cinq plateformes rassemblant, au niveau des régions africaines, les acteurs non étatiques de la pêche. Tant ces plateformes régionales que continentale ont été soutenues par le projet de l'UA FISH GOV I et FISH GOV II, financés par l'UE.

La plateforme panafricaine des Acteurs Non Etatiques de la pêche et de l'aquaculture (AFRIFISH), composée de représentants régionaux, a été fondée le 19 novembre 2021. Cette plateforme fournit un espace d'interaction et de plaidoyer, elle contribue à créer de nouveaux liens entre les acteurs non étatiques de la pêche en Afrique et stimule leur coordination, renforçant leur capacité à promouvoir les intérêts et les droits des communautés de pêche artisanale africaines.

En tant qu'organisme principal chargé de favoriser la coordination entre les plateformes régionales, AFRIFISH cherche à créer des liens solides avec les principaux partenaires de développement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, tels que l'Union européenne (UE).

Revenant sur les priorités d'AFRIFISH, Okeloh W'Namadoa a insisté sur le fait que l'accès aux ressources marines et continentales DOIT être garantie aux pêcheurs artisans africains, conformément à l'objectif de développement durable (ODD) 14b, qui est de garantir l'accès aux ressources qu'ils exploitent et aux zones où ils pêchent. Actuellement, la concurrence des flottes de pêche étrangères est trop forte, dans les zones où les pêcheurs artisans exercent leur métier.

Tout comme la CAOPA, il a également plaidé pour que les États africains signent et mettent en œuvre la convention 188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans le secteur de la pêche. A ce jour, seuls six États africains ont signé cette convention.

La pêche et l'aquaculture constituent la plus grande composante du secteur de l'économie bleue en Afrique, et le poisson est la principale ressource alimentaire



renouvelable de l'économie bleue. Malheureusement, l'agenda de la plupart des pays africains en matière de pêche et d'aquaculture n'est pas clair, ce qui risque de placer les communautés de pêcheurs africains dans une situation précaire, où elles seront éclipsées par les autres composantes du secteur de l'économie bleue africaine. Même si la portée de l'économie bleue diffère selon les pays africains, la plupart d'entre eux s'accordent à dire que l'utilisation et la conservation appropriées des ressources marines, aquatiques intérieures et côtières peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à une croissance économique durable et inclusive, ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Les parties prenantes de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et dans le monde doivent protéger et défendre religieusement les intérêts de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des communautés dépendantes dans l'exploitation de l'économie bleue africaine. En conclusion, il a plaidé pour que l'Union européenne (UE) établisse une relation de travail solide avec AFRIFISH pour une pêche et une aquaculture prometteuse pour les générations à venir en Afrique.

Dr Anaïd Panossian, juriste experte en pêche et genre pour CAPE, a ensuite donné quelques éléments sur le soutien de l'UE à la pêche artisanale à travers la politique de coopération de l'UE, traitée par la Direction Générale des partenariats internationaux de la Commission européenne.

De 2014 à 2020, un montant estimé à 720 M d'euros a été engagé pour promouvoir une meilleure gouvernance des océans dans les pays partenaires. Le portefeuille de la pêche et de l'aquaculture représente une grande partie de ce fonds, réparti sur plus de 40 projets dans le monde et composé de projets régionaux, continentaux, transcontinentaux et bilatéraux. L'Afrique est le principal bénéficiaire de ces fonds européens.

Schématiquement, les programmes se répartissent entre l'appui au budget de l'Etat et l'appui aux projets (via des ONG, organisations professionnelles, etc.). La combinaison de ces deux approches est importante pour la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture.

L'appui à la pêche artisanale se fait à différents niveaux, sachant que la majorité des projets ont des répercussions sur le secteur artisanal qui est le principal secteur de la plupart des pays partenaires, et notamment ceux axés sur les chaînes de valeur, par exemple FISH4ACP dont la majorité des chaînes de valeur sélectionnées sont issues du secteur artisanal.

Certains projets ciblent spécifiquement le secteur de la pêche artisanale, soit par le biais de programmes régionaux, par exemple le programme ECOFISH en Inde qui fournit un soutien spécifique aux acteurs artisanaux sélectionnés. Ou bien il s'agit de programmes bilatéraux, soutenant un aspect spécifique de la pêche artisanale (par exemple l'emploi en Mauritanie avec Promopêche, la sécurité alimentaire au



Liberia, la transformation alimentaire au Mali). De nombreux petits projets mis en œuvre par des organisations de la société civile (OSC), en coopération avec les communautés locales, ont été sélectionnés, comme le programme Far Ban Bo au Ghana, le programme soutenant la Fédération nationale de la pêche artisanale en Mauritanie et un autre à Sao Tomé-et-Principe.

L'inclusion du genre est abordée par une approche transversale dans la majorité des projets de l'UE, par exemple dans le cadre de Pacific-European Union Marine Partnership (PEUMP) dans le Pacifique, où l'UE investit dans la collecte de données sur la contribution des femmes dans le secteur de la pêche, ou dans le cadre de Far Ban Bo au Ghana, d'Ampiana à Madagascar, de Promopêche en Mauritanie et de CAPFish au Cambodge.

La programmation des projets couvrant la période 2021-2027 est en cours de finalisation. Le programme indicatif pluriannuel (PIP) pour l'Afrique subsaharienne 2021-2027 est le document jetant les bases de la programmation globale des partenariats internationaux de l'UE.

Cette nouvelle programmation accorde aux océans et à la pêche une plus grande importance, avec un accent spécifique sur les organisations de la société civile, les femmes et une approche inclusive.

Il y a 6 priorités, dont l'une est la Transition Verte avec une sous-priorité dédiée à l'Eau et aux Océans, et un Objectif Spécifique sur l'amélioration de l'utilisation et de la gestion durables des océans, des zones côtières, des bassins fluviaux et des lacs. L'une des dimensions très intéressantes de cette nouvelle programmation est que l'UE met l'accent sur le soutien aux OSC, en tant qu'élément central appliqué à tous les domaines et priorités, avec une "approche centrée sur les personnes" qui se concentre sur l'amélioration de l'autonomie des communautés locales, la justice sociale et la prise de décision participative, etc.

L'UE souhaite travailler "avec les principaux réseaux et associations régionaux dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et avec les opérateurs du secteur privé dans les chaînes de valeur de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation".

Il s'agit d'une porte ouverte pour les professionnels pour se faire connaître, afin de s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre des programmes à venir.

De plus, dans le programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique subsaharienne, l'UE reconnaît l'importance des systèmes alimentaires aquatiques pour la sécurité alimentaire et l'importance de la pêche à petite échelle pour atteindre la sécurité alimentaire, et mettra clairement l'accent sur la pêche à petite échelle, en proposant "un partenariat structuré avec (...) les réseaux du secteur de la pêche à petite échelle pour renforcer leur capacité à fournir des services et à défendre leurs intérêts".





Par ailleurs, la promotion de l'égalité des sexes, de l'inclusion et d'une approche fondée sur les droits humains ainsi que l'investissement dans les femmes et les jeunes constituent également un élément essentiel de la programmation de l'UE, qui prévoit "l'intégration systématique d'une éducation accrue pour les femmes, les filles et les jeunes, l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et les droits fonciers dans les projets et les programmes". Un accent est également mis sur l'égalité d'accès, le commerce durable et les opportunités économiques pour tous, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, avec un accent sur les associations de femmes entrepreneurs. L'accès des femmes au financement devrait donc être facilité.

Une attention particulière est accordée aux ressources partagées et un appel est lancé en faveur d'approches communes et d'une gestion régionale des espèces de poissons transfrontalières, comme les petits pélagiques en Afrique de l'Ouest. Le Project Management Institute (PMI) insiste sur le renforcement de la coopération et de la coordination régionales des politiques, telles que le MCS, la recherche et le partage des données, la gestion durable et également la cohérence avec d'autres politiques (Sustainable fisheries partnership agreements (SFPAs), Regional fisheries management organisations (RFMOs)). Cela peut également constituer une autre base pour la promotion de la gestion régionale des petits pélagiques.

L'accent mis sur la transition verte comprend la gouvernance des océans, y compris la pêche durable, la lutte contre la pêche INN et l'économie bleue (à noter qu'il n'est pas systématiquement fait référence à l'économie bleue durable). L'utilisation inclusive des ressources océaniques et hydriques est clairement énoncée.

Un autre aspect important du Programme de Petites Initiatives (PPI) est l'économie bleue durable, qui n'a pas été très importante dans les programmes des partenariats internationaux (INTPA) précédents. Elle a été introduite pour la première fois dans ECOFISH. Bien qu'il ne se concentre pas sur la pêche dans le développement de l'économie bleue durable, le PPI insiste sur l'importance d'une gestion intégrée des zones côtières et de l'économie circulaire. Cela devrait servir de base pour souligner la nécessité de protéger les pêcheries artisanales des autres secteurs concurrents de l'économie bleue, et aussi pour promouvoir la cogestion dans les zones côtières et l'intégration des acteurs à petite échelle dans le processus de développement et de mise en œuvre des AMP par exemple.

L'UE contribue également au développement d'une pêche durable par le biais de ses Accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) avec les pays tiers, une partie de la contribution financière étant entièrement financée par l'UE pour soutenir les secteurs de la pêche locale et la gouvernance de la pêche dans le pays partenaire, y compris le secteur artisanal, en tenant compte des besoins des communautés locales.



Il est important que la cohérence soit garantie entre ces politiques, afin d'optimiser les résultats de ces projets et de s'assurer que les bénéficiaires finaux sont bien les acteurs principaux.

Pour que l'UE puisse développer des projets pertinents basés sur cette programmation, de manière participative et inclusive, il est important que les organisations se manifestent auprès des Délégations de l'UE présentes dans la majorité des Etats africains.

Il faut espérer que ce dialogue aura lieu aussi par le biais de la potentielle Task force UE-Afrique pour la coopération politique et le dialogue sur la gouvernance internationale des océans, qui pourrait être créée prochainement, suite à une étude de faisabilité publiée le mois dernier, pour laquelle les acteurs de la pêche artisanale avaient été consultés (y compris la CAOPA).

Anaid Panossian a finalement insisté sur le fait que l'UE a fait des progrès en matière d'inclusion des OSC, et que cela est loin d'être acquis au niveau des administrations africaines et des organisations régionales. Il est du devoir de l'Etat partenaire d'avoir la même approche, de favoriser la participation des OSC aux processus de décision, de consulter systématiquement les organisations professionnelles et de concevoir les projets avec elles.

#### Questions et débat

A la suite de ces présentations, le modérateur a proposé une série de questions réponses. Les principaux enjeux abordés étaient les suivants :

Améliorer l'efficacité des financements alloués dans le cadre du partenariat UE UA

Plusieurs participants ont déploré le manque d'impact des financements européens pour les communautés de pêche artisanale africaine.

Quelqu'un a mis en avant le manque de contrôle post-financement mis en place pour garantir que les fonds sont utilisés de manière optimale pour servir les intérêts des communautés de pêche artisanale – il y a de nombreux engagements de "haut niveau" avec toutes sortes de promesses d'appui pour la pêche artisanale, mais rien ne filtre vers les communautés de base, et on voit peu de résultats. Un autre participant a noté le manque d'information sur ces initiatives et projets au niveau des communautés. En fin de compte, il n'y a pas de résultats pour les communautés de pêche africaine et c'est une perte d'argent pour l'UE

Ce constat a été largement partagé : les résultats des financements, on les voit peu, on les voit mal, les acteurs de la pêche artisanale ne connaissent pas ces projets qui sont supposés les appuyer.



Le problème n'est pas seulement au niveau du suivi des projets mais déjà au niveau de la définition de ces projets. La définition des projets se fait avec les administrations nationales qui ont une mauvaise connaissance du secteur de la pêche artisanale dans leur pays et donc qui ne la prennent pas bien en compte, ni dans les politiques nationales, ni dans les projets pour lesquels les pays demandent un financement.

La participation des acteurs de la pêche artisanale par des moyens appropriés doit être une priorité pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats des projets soutenus dans le cadre du partenariat UE UA. Cela montre aussi l'importance de faire un plaidoyer au niveau national, pas seulement panafricain, pour la prise en compte des besoins de la pêche artisanale africaine, tels qu'identifiés par les acteurs (CAOPA, AFRIFISH).

Plusieurs participants ont également insisté sur l'importance de l'investissement humain et financier des états au niveau des politiques et des budgets qui y sont liés, plutôt que d'avoir une approche 'par projet', qui n'est pas une approche à long terme, et où il y a beaucoup de compétition pour l'accès au financement.

Plusieurs intervenants ont insisté sur le dialogue entre les décideurs et les parties prenantes. Ainsi, la CEDEAO a rappelé que leur première priorité stratégique en matière de politique de pêche concerne la gouvernance et le soutien à la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. La plateforme des ANE est soutenue par la CEDEAO et cela continuera très probablement dans le cadre d'un autre financement UE-CEDEAO et également avec la BAD (Pour plus d'informations à ce sujet, une demande peut être envoyée à [a.traore@ecowas.int](mailto:a.traore@ecowas.int))

Il a aussi été remarqué que la pêche artisanale africaine et l'Union européenne ont des intérêts mutuels significatifs. Il s'agit de les mettre en valeur à travers l'intensification et la densification du Dialogue Pêche Artisanale-Union européenne. Demander et appuyer le dialogue entre les organisations de pêche artisanale et les administrations de l'UE à Bruxelles et dans les pays africains : cela est simple et presque sans coût financier, et c'est la première étape afin de mieux faire connaître les besoins de la pêche artisanale au niveau des décideurs européens.

- La participation des communautés de pêche artisanale à la gestion des ressources :

La plupart des présentations ont présenté comme solution la mise en place d'une cogestion des zones réservées exclusivement pour la pêche artisanale. Un participant a souligné que la cogestion est essentielle à la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques, et exige une collaboration étroite entre les détenteurs de droits (communautés de pêcheurs) et les détenteurs d'obligations (le



gouvernement). Un autre participant a remarqué qu'il est important d'identifier le type de cogestion à mettre en place pour que les pêcheurs soient réellement écoutés et entendus et que les décisions de gestion proviennent réellement d'eux. Les connaissances locales ne sont pas intégrées dans les données – c'est quelque chose qui est important pour la cogestion.

Une autre question a été posée sur la façon dont la vision de LMMA, de gestion participative de la pêche côtière dans le Pacifique, a été mise en œuvre. Teri Tuxson a répondu que le réseau LMMA a été constamment impliqué non seulement dans les interventions communautaires, mais a participé au développement de cadres régionaux. L'une de ces politiques régionales est "La nouvelle chanson de la pêche côtière, la politique de Nouméa" qui décrit les étapes nécessaires pour aider à la gestion durable de la pêche côtière

- L'harmonisation des politiques pour les ressources partagées

Plusieurs participants sont revenus sur l'importance d'harmoniser les politiques, en particulier pour les ressources partagées de petits pélagiques. Un zonage approprié et des restrictions doivent être mises en place pour la durabilité des ressources de petits pélagiques. Il doit y avoir une organisation régionale de gestion des pêches pour ces ressources, avec une vocation contraignante, car si on n'y prend garde, on n'aura plus de petits pélagiques.

- L'importance du soutien à la recherche

L'importance que les Etats soutiennent et financent suffisamment la recherche halieutique a été soulevée par plusieurs participants. L'état actuel de la recherche halieutique est inquiétant dans beaucoup de pays. Par exemple, avant, il y avait des enquêteurs le long des plages pour collecter des données, aujourd'hui, il en reste très peu. Pour que les réalités de la pêche artisanale soient reflétées dans la recherche, il faut lever les barrières entre scientifiques et communautés. Les organisations professionnelles, les pêcheurs artisans et les communautés côtières ont un rôle important à jouer dans le suivi des programmes et projets de pêches, la recherche et la gestion des pêches. Les professionnels de la pêche artisanale se doivent de plaider pour une augmentation de la contribution des budgets des Etats dans le financement de la recherche et un dialogue accru entre les scientifiques et les communautés, afin d'assurer la durabilité de l'exploitation et la préservation des ressources.